

BÉREINS

Béreins était autrefois paroisse sous le vocable de saint Martin, puis de saint François ; les archevêques de Lyon avaient seuls le droit de collation à la cure. L'église, quoique relativement fort éloignée de celle de Saint-Georges-de-Renom et séparée d'elle par d'autres paroisse, lui était unie dès le ^{xiv}^e siècle. Parmi les bienfaiteurs de l'Eglise de Béreins, on trouve Jean de Bulli, damoiseau, qui lui fit un legs en argent, monnaie de Saint-Trivier.

Le revenu de la cure consistait dans le tiers des grosses dîmes et la totalité des petites et dans le produit d'un petit pré, d'une terre et d'un bois ; évalué en argent, il pouvait s'élever à 150 livres. Le reste des dîmes se partageait entre l'archevêque et le prieur de Neuville.

Humbaud, archevêque de Lyon, acquit de 1118 à 1128, la moitié de l'église de Béreins, c'est-à-dire des droits sur la paroisse ; l'autre moitié appartenait alors, très-probablement à l'abbé de Saint-Claude, qui en reçut confirmation de l'empereur Frédéric, le 16 novembre 1184.

En 1270, Guy II de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, reprit l'arrière-fief de Bullieu, Bullion ou Bulliou, qui était la terre et seigneurie de Béreins. Il n'y avait alors, suivant Guichenon, qu'une poïpe possédée par Etienne de Bullieu, qui était seigneur, en 1280, de la poïpe de Béreins ; le château n'était pas encore bâti. Etienne de Bullieu, chevalier, testa en 1297.

Josserand de Bullieu, fils d'Etienne de Bullieu succéda à son père dans la seigneurie de Béreins et testa le vendredi avant la fête de saint Michel 1304 ; il élut sa sépulture en l'église de Saint-Trivier-en-Dombes et nomma exécuteurs de son testament Louis de Francheleins, Philippe de Laye, chevaliers et Guyonnet de Francheleins,